Réf. Farde e-Assemblées : 2561376

N° OJ : **94**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "L'interstice".- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl "L'interstice" d'un subside de 5.000,00 EUR pour la suite du projet "Les Crac's à vélo !" ;

Considérant l'objectif de la Ville de promouvoir l'utilisation du vélo chez les bruxellois et bruxelloises

Considérant que l'interstice propose avec le projet "Les Crac's à vélo !" un trajet d'apprentissage et de sensibilisation autour de la mobilité active avec les enfants du quartier de la Maison Rouge à Laeken;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl "L'interstice" pour la suite du projet "Les Crac's à vélo !" est adopté.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)